



Questions sur l'arrêt des études et le CROUS

Par courin

Bonjour,

Il faudrait que je puisse arrêter mes études jusqu'en septembre prochain pour raisons médicales et financières.

Le problème est que je suis boursier, et que je suis en logement CROUS.

Je voulais savoir si le remboursement des mensualités déjà perçues était exigible même si je produis un certificat médical, et si il me serait possible de refaire une demande de logement CROUS si je quitte celui que j'ai en cours d'année? j'ai énormément d'informations contradictoires sur ce sujet, et je m'inquiète beaucoup.

Merci.